

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## **Demande d'autorisation environnementale en vue de l'implantation du parc éolien de la Forêt de Bauzon sur la commune d'ASTET** **Maître d'ouvrage : SARL Boralex Forêt de Bauzon**

Par arrêté préfectoral du 24 juin 2022, une enquête publique portant sur la demande visée ci-dessus est organisée :  
**du lundi 29 août 2022 au mardi 27 septembre 2022 inclus (clôture à 17h30),**  
**soit pendant 30 jours consécutifs, à la mairie d'Astet, siège de l'enquête.**

Le projet éolien prévoit l'implantation de 7 éoliennes sur la commune d'Astet. Il est localisé dans le massif forestier dit de la forêt de Bauzon au nord du parc éolien Cham Longe. Les éoliennes pourront générer suivant le modèle retenu jusqu'à 80 GWh d'électricité par an. Cette production injectée sur le réseau de distribution est équivalente à la consommation résidentielle d'électricité de plus de 17 000 foyers.

A l'issue de la procédure, le préfet de l'Ardèche est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale demandée en application de l'article L181-1 du code de l'environnement (dont les installations classées pour la protection de l'environnement conformément à l'article L512-1 et au titre de défrichement conformément à l'article L341-3 du code forestier) assortie des prescriptions nécessaires, ou opposer un refus.

**Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est consultable :**

- Sur support papier et en accès gratuit sur un poste informatique **en mairie d'Astet**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, les mardis et samedis de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- En ligne sur le site internet des services de l'Etat en Ardèche à l'adresse [www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr), rubrique *politiques publiques, environnement risques naturels et technologiques, installations classées, enquêtes publiques en cours* ;
- En ligne sur la plateforme nationale d'accès aux données environnementales à l'adresse [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr).

Le dossier d'enquête comporte notamment la note de présentation non technique du projet, l'étude d'impact et son résumé non technique ainsi que l'avis de l'Autorité environnementale et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour toute information complémentaire sur le projet, le public pourra s'adresser au maître d'ouvrage auprès de :

Madame Lucie VIVET, Chef de projet ou Monsieur Alex AUDIARD

Société Boralex – Sky 56 – 18 rue du Général Mouton-Duvernet – CS 43858 – 69487 Lyon Cedex 03

Mail : [lucie.vivet@boralex.com](mailto:lucie.vivet@boralex.com) et [alex.audiard@boralex.com](mailto:alex.audiard@boralex.com)

Portables : 06 47 83 22 36 et 07 88 58 04 43

Monsieur Jean-François CUTTIER, cadre retraité ressources humaines, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à l'occasion de **permanences en mairie d'Astet** aux jours et horaires suivants :

- **le mardi 30 août 2022 de 15h00 à 17h30 ;**
- **le samedi 10 septembre 2022 de 9h30 à 12h00 ;**
- **le samedi 24 septembre 2022 de 9h30 à 12h00 ;**
- **le mardi 27 septembre 2022 de 15h00 à 17h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également **formuler ses observations et propositions :**

- en les consignait directement **par écrit sur le registre** d'enquête ouvert à cet effet en mairie d'Astet ;
- en les adressant **par voie postale** au siège de l'enquête, Mairie – 5880, route du col de la Chavade – 07330 Astet, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur ;
- en les adressant **par voie électronique** à l'adresse [pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr)

Les observations feront l'objet de publication sur le site internet de la préfecture

A l'issue de l'enquête, **le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public**, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, **en mairie d'Astet, à la préfecture de l'Ardèche et sur le site internet des services de l'Etat en Ardèche** à l'adresse [www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr), rubrique *politiques publiques, environnement risques naturels et technologiques, installations classées, enquêtes publiques terminées*.

Le présent avis sera affiché quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci, en mairie d'Astet, Borne, Cellier-du-Luc, Issanlas, Lanarce, Lavillatte, Mayres, Mazan-l'Abbaye, Le Plagnal, Saint-Alban-en-Montagne, Saint-Etienne-de-Lugdàres, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, et aux communautés de communes montagne d'Ardèche, et Ardèche des Sources et Volcans dont une partie du territoire est située à une distance, à partir de l'installation projetée, inférieure au rayon d'affichage de 6 km fixé dans la nomenclature des installations classées.